

Aides humaines et accompagnement social

 enfants  adultes

Aides humaines



Quels sont mes besoins ?

Mon fils de 15 ans ne peut rester seul quand je pars au travail tôt, il a besoin de la présence d'une personne en attendant son départ pour le Centre ou l'école.

J'ai besoin d'une personne pour l'aider à réaliser tous les actes de la vie quotidienne (douche, habillage...).



Que me dit la loi ?

Les besoins d'aides humaines peuvent être reconnus dans les trois domaines suivants :

- **les actes essentiels de l'existence** (toilette, habillage, alimentation, élimination, aide aux transferts, déplacements à l'extérieur, participation à la vie sociale)
- **la surveillance régulière** (la surveillance est le fait de veiller sur une personne afin d'éviter qu'elle ne s'expose à un danger menaçant son intégrité ou sa sécurité)
- **les frais supplémentaires liés à une activité professionnelle ou à une fonction élective**

Le temps d'aide humaine quotidien est calculé en fonction de votre situation personnelle.

Informations complémentaires

Plusieurs possibilités vous sont offertes :

- **dédommagement familial** : est considéré comme aidant familial, le conjoint, le concubin, le pacsé, l'ascendant ou le descendant.
- **service prestataire** : vous pouvez faire appel à un comité, association, CCAS, le service est l'employeur de l'auxiliaire de vie
- **service mandataire** : vous pouvez faire appel à un comité, association, CCAS (...), vous restez l'employeur de l'auxiliaire de vie mais êtes aidé dans les formalités administratives notamment
- **embauche "gré à gré"** : vous êtes l'employeur de l'auxiliaire de vie et gérez seul(e) l'ensemble des démarches administratives (droit au travail, fiches de salaire,...)

Le saviez-vous ?

"La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie".
(CASF, Art. L.114-1-1, al 1)

Pour pouvoir prétendre à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), trois conditions (âge, handicap, résidence) doivent être remplies par le demandeur. En revanche, le droit à la prestation n'est pas soumis à une condition de ressources.

Attention !

La PCH n'est ni cumulable avec l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne), ni avec l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie)



SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

Le saviez-vous?

Un forfait est prévu par la réglementation pour les personnes atteintes:

- de surdit  (s v re, profonde,...) et qui recourent   un dispositif de communication adapt  n cessitant une aide humaine.
- de c cit , c'est- -dire celles dont la vision centrale est nulle ou inf rieure   1/20  de la vision normale.



“ Red couvrir la vie ! ”



Quels sont mes besoins ?

Mon fils a des troubles psychiques, il a besoin de stimulation pour prendre les initiatives dans sa vie quotidienne.

Je suis malvoyant, j'ai besoin d'apprendre   me d placer.



Que me dit la loi ?

Ce service a pour vocation de contribuer   la r alisation du projet de vie de la personne adulte handicap e par un accompagnement adapt  favorisant le maintien ou la restauration de ses liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant son acc s   l'ensemble des services offerts par la collectivit .

T moignage

Laurent
Accueilli en r sidence adapt e

Apr s mon hospitalisation au sein d'un  tablissement de sant  mentale, j'ai obtenu un logement adapt    ma situation. Avant, je m'ennuyais et je restais enferm . La solitude me pesait beaucoup.

L' quipe des professionnels du SAVS (Service d'accompagnement   la vie sociale) m'a fait d couvrir un accompagnement humain   travers la participation   de nombreuses activit s (sports, informatique, atelier cuisine, caf  discussion). J'ai retrouv  le go t de vivre et je me sens moins seul. Au quotidien, je suis devenu plus autonome par rapport   ma famille.

SAMSAH: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés



Quels sont mes besoins ?

Mon fils a plus de 18 ans, il a besoin d'un accompagnement sur le plan social et médical.



Que me dit la loi ?

Ce service assume les mêmes missions que les SAVS mais l'accompagnement comporte en outre des prestations de soins.

Armelle

Garder le contact avec le monde extérieur

Témoignage

Isolement familial et/ou social, apathie, perte d'autonomie, d'initiatives, agressivité, tristesse, silence souvent pesant... autant de maux parmi tant d'autres qu'il faut apprendre à découvrir, connaître et reconnaître.

Écouter au-delà des mots, des silences, être disponible et ouvert pour tenter de comprendre et d'accompagner au mieux, voilà bien le quotidien des familles et proches des personnes en situation de handicap psychique.

Mon vécu, mes interrogations, mes doutes et mes espoirs face à un proche "différent":

J'ai appris de mon expérience, que plus la personne handicapée psychique va "mal", moins elle demande. Mon rôle a été de l'amener à contacter les services médico-sociaux et, si besoin, demander une mesure d'accompagnement et de protection juridique.

Accompagner la personne vers plus d'autonomie: une quête permanente

Famille, proches mènent un "combat" de chaque instant pour permettre l'accès à la vie et à:

- Des ressources
- Un lieu de vie adapté (Appartement indépendant, appartement thérapeutique, vie auprès de ses proches ou au sein de famille d'accueil, résidence accueil / maison relais...)
- Un accompagnement spécialisé et personnalisé (Établissement ou Services médico-sociaux)

**Un lieu incontournable:
la MDPH pour être guidé(e)**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la MDPH pour connaître vos droits ou ceux de votre proche. Vous pourrez être "guidé", accompagné dans la rédaction de vos demandes par des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. À noter: Le formulaire "projet de vie" peut être difficile d'accès. La recherche d'un maximum d'autonomie peut apparaître tel un projet moins ambitieux mais combien plus réaliste.

Si l'aidant aide le patient à exprimer son projet de vie, il est bien qu'il le précise et laisse son nom et ses coordonnées. Ne pas hésiter à insister sur les points essentiels de la vie: rupture de l'isolement, inclusion dans la cité, aides à la vie quotidienne...

Quelques pistes à explorer

Séjours vacances pour personnes souffrant de fragilité psychique.

Activité de loisirs: "GEM: Groupe d'entraide Mutuelle"

Aide au bilan de compétence et à la formation professionnelle

La reconnaissance RTH (travailleur handicapé) favorise la réinsertion par le travail. Travail adapté

en milieu ordinaire ou milieu adapté (ESAT
- Établissement et service d'aide par le travail)

" Handicap invisible: des mots sur les maux "